

COMMUNE DE LEYSIN

Numéro d'enquête 28.53.25

N° CAMAC 244526

AVIS OFFICIEL

ENQUÊTE PUBLIQUE

La Municipalité soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Aménagement d'une place de parc visiteur, construction d'une véranda, d'un couvert à voiture avec l'abattage de 1 Sureau et plantation compensatoire de 1 Noisetier. Régularisation de la transformation intérieure par la création de deux logements

supplémentaires.

Compétence : (ME) Municipale Etat

Lieu-dit : Au Feydey

Parcelle(s) RF n° : 1261

Adresse N° : Rte des 4 chalets 3

Coordonnées (E/N) : 2'566'710 / 1'132'640

Propriété de : PPE Villa Edelweiss

Mme Véronique Bernard

Rte des 4 Chalets 3

1854 Leysin

Plans produits par : Architecte EPFL, SIA

M. François Despland Rue de Lausanne 45

1110 Morges

Dérogation(s) : Art. 36 LRou (limites de constructions) & Art.15 de la Loi sur la

protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Particularité(s) : Aucune

Le dossier est déposé au service des constructions où il peut être consulté :

Du mercredi 22 octobre au jeudi 20 novembre 2025

Leysin, le 14 octobre 2025

DT 3895.1.007

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Construction d'un couvert et aménagement d'une véranda, Création d'une place de parc visiteur

Commune de Leysin

Lieu-dit: Au Fedey

Adresse: Route des 4 Chalets 3

Coordonnées moyennes : 2'566'710 / 1'132'640

altitude: 1415 m. env.

Zones d'affectation : - "zone d'habitations collectives A"

"zone centrale 15 LAT-C" selon

PACom projeté

Zones de danger : - ruissellement

- glissement de terrain spontané, danger faible

Secteur de protection des eaux : S3

Degré de sensibilité au bruit (proposé) : III

Note au recensement architectural : note 4

Raccordements : EC / EU : sans changement

Mention: aucune

Particularité:

Dérogation : art. 36 LRou

Parcelle nº 1261

Selon feuillet RF en date du 01.09.2025

Habitation n° 85

Habitation souterraine de 24 m²

Accès, place privée

Jardin

Total

181 m²

-
204 m²

282 m²

667 m²

Propriétaire : PPE "Villa Edelweiss"

Propriétaires des parcelles voisines

353 GHL Immobilière et Financière

1260 STAROBINSKI Georges, Michel et Pierre

1262 PPE "Villa Pâguerette"

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14 diablerets@geo-solutions.ch www.geo-solutions.ch

HONO

Les Diablerets, le 8 septembre 2025

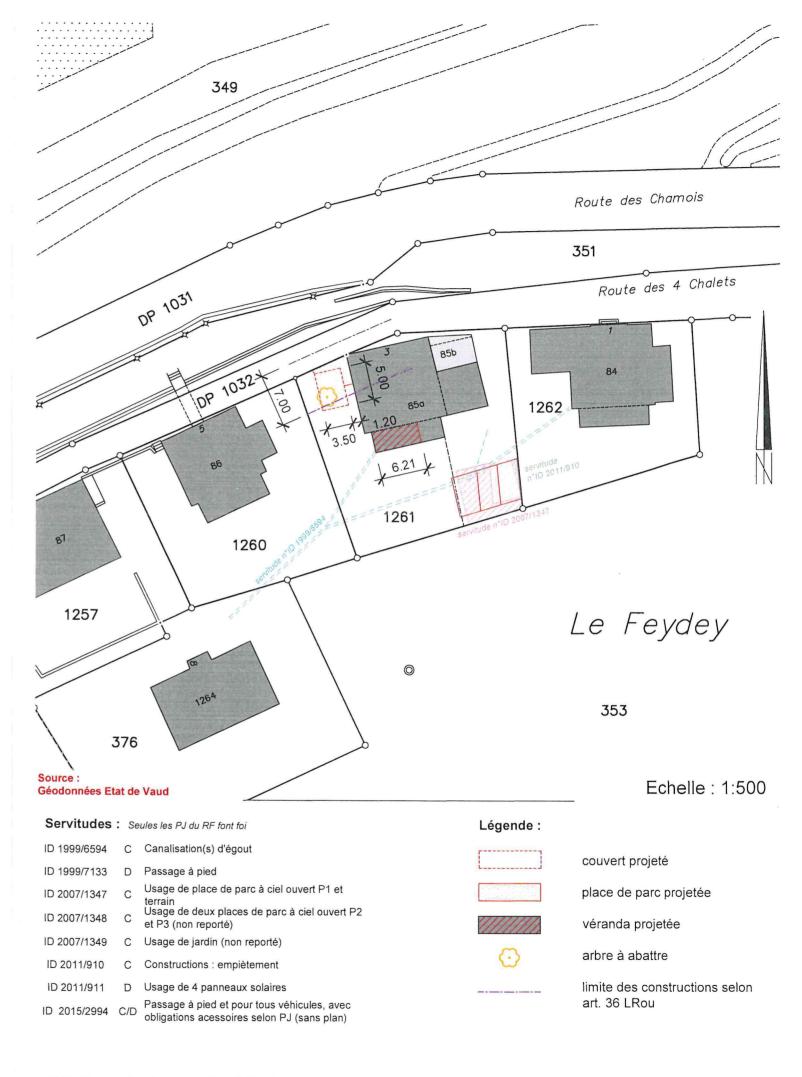


Pour la PPE "Villa Edelweiss":

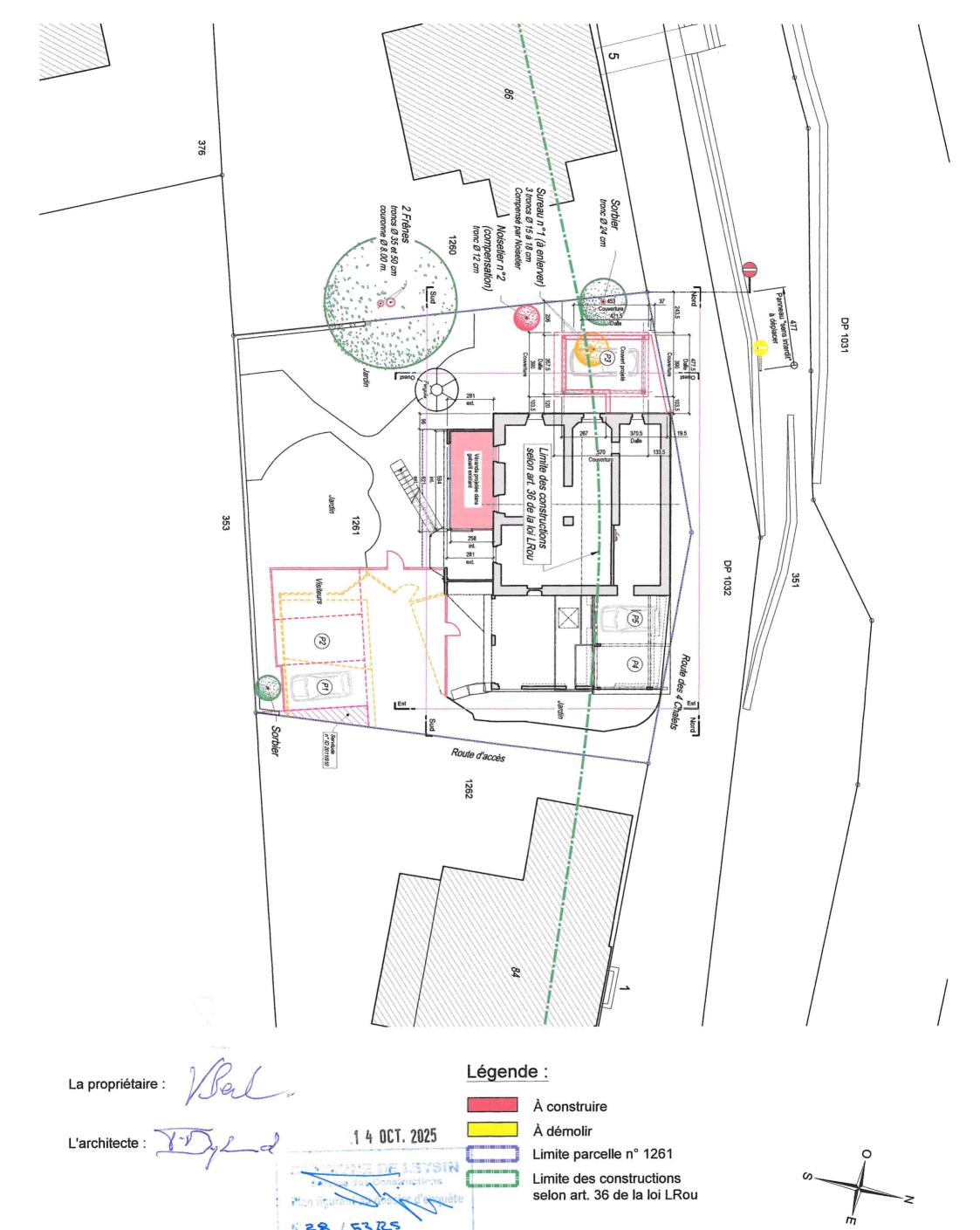
Berl.

1 4 OCT. 2025





Détails : voir plans de l'architecte





François Despland Architecte EPFL - SIA

Rue de Lausanne 45 Tél.: +41 (0)21 635 32 15 1110 Morges Mail: despland@bluewin.ch

Génie civil - Bâtiment Mensurations

Route de Savuit 89 1095 Lutry

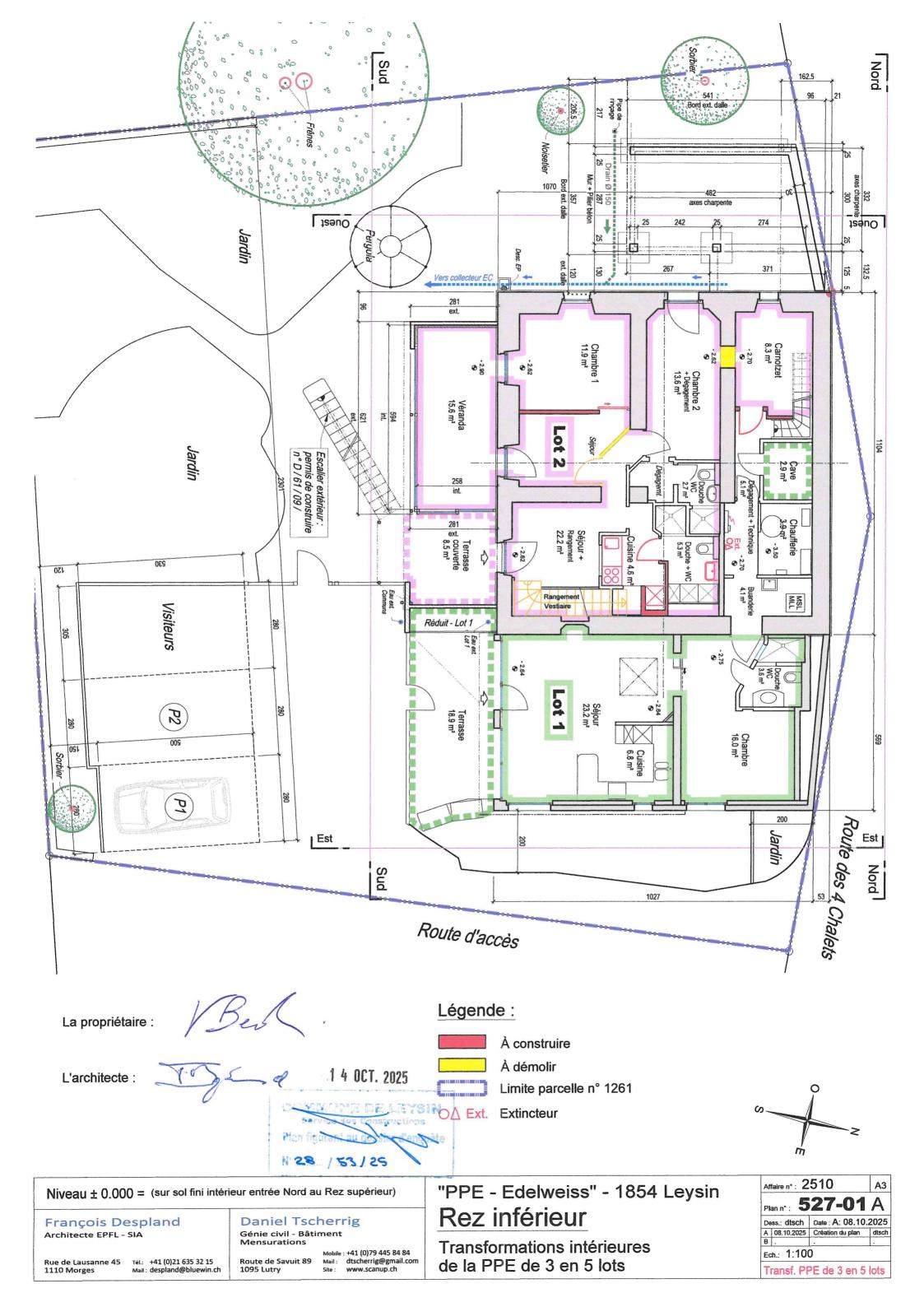
Daniel Tscherrig

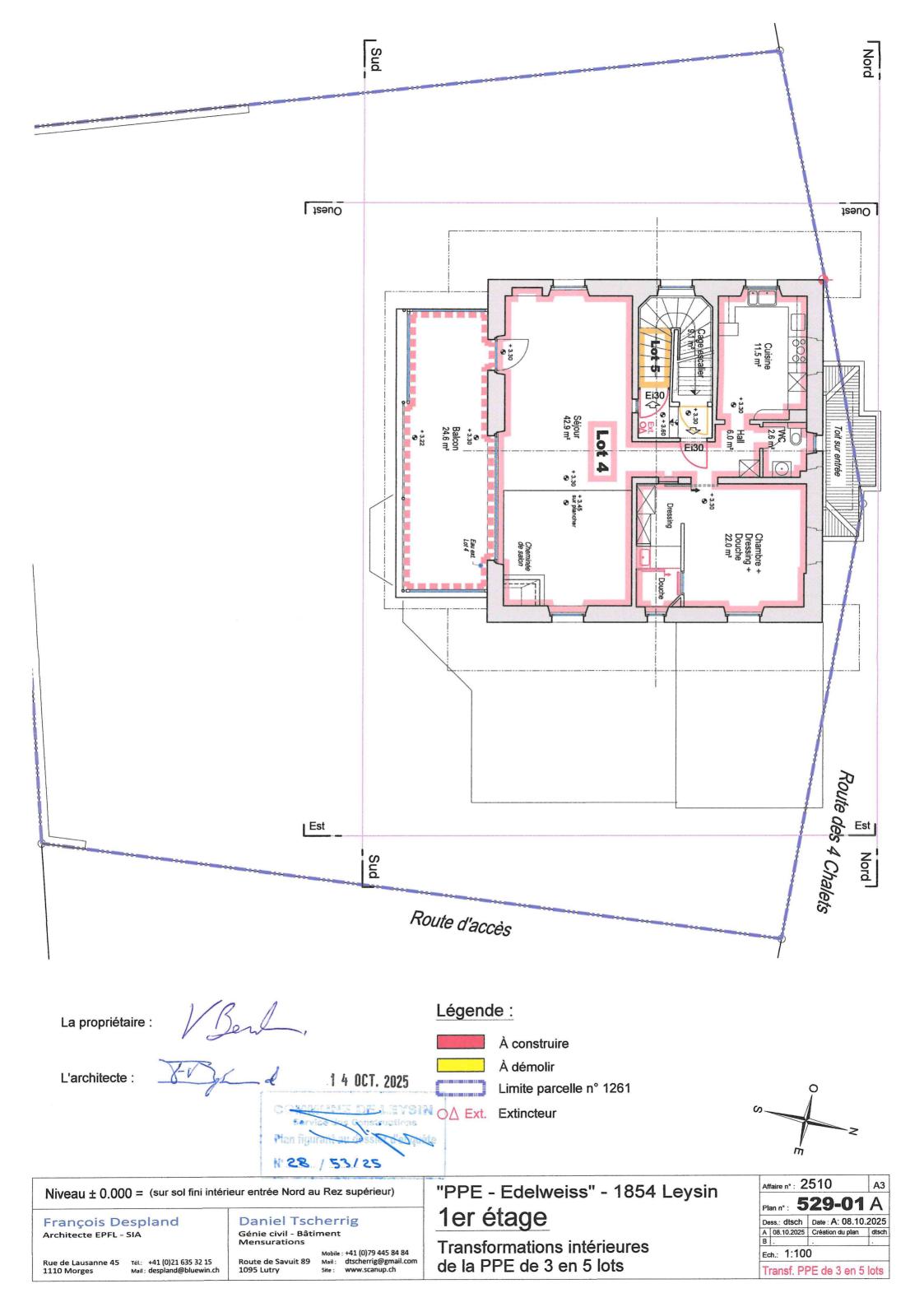
Mobile: +41 (0)79 445 84 84 Mail: dtscherrig@gmail.com Site: www.scanup.ch "PPE - Edelweiss" - 1854 Leysin

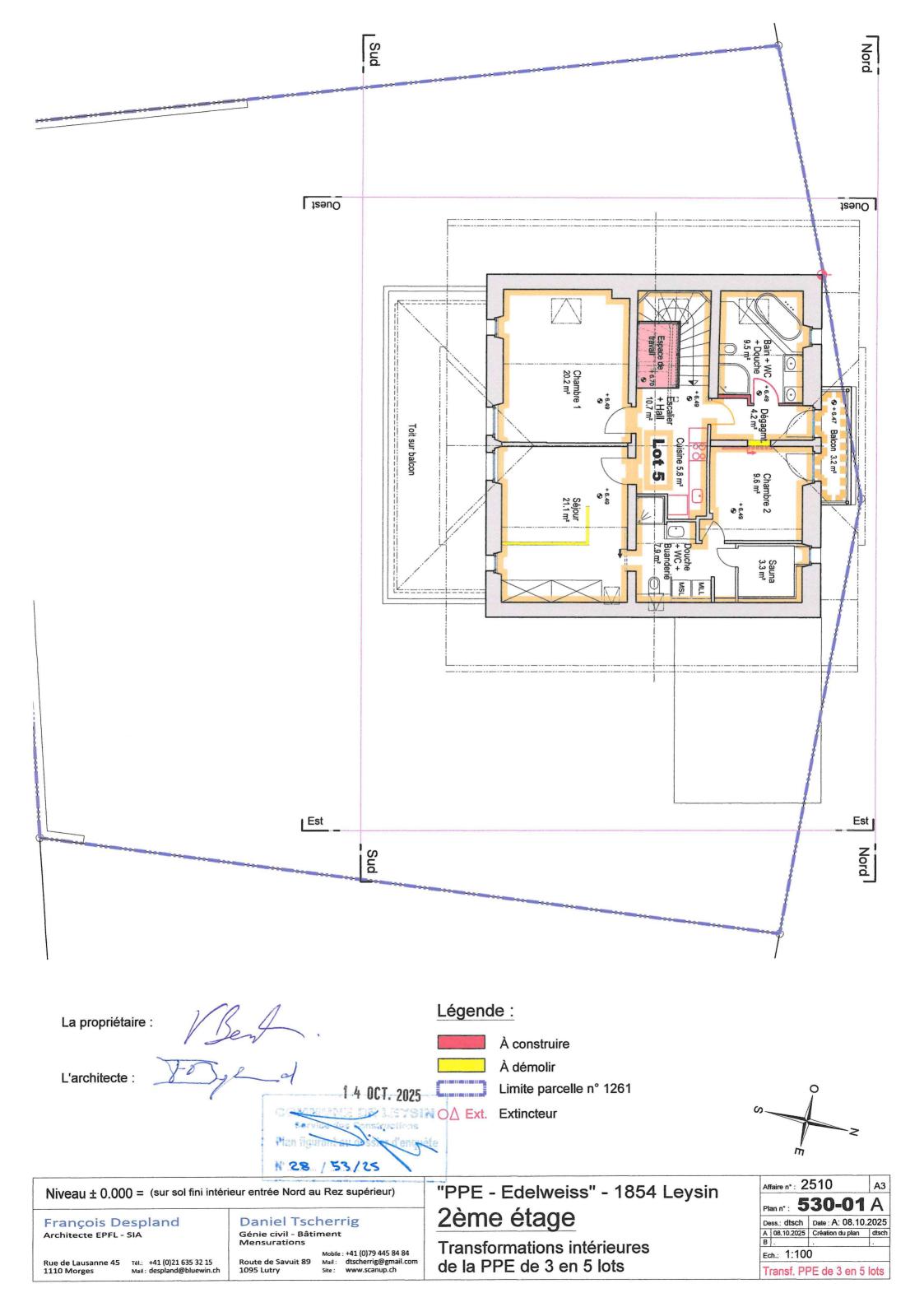
Situation générale

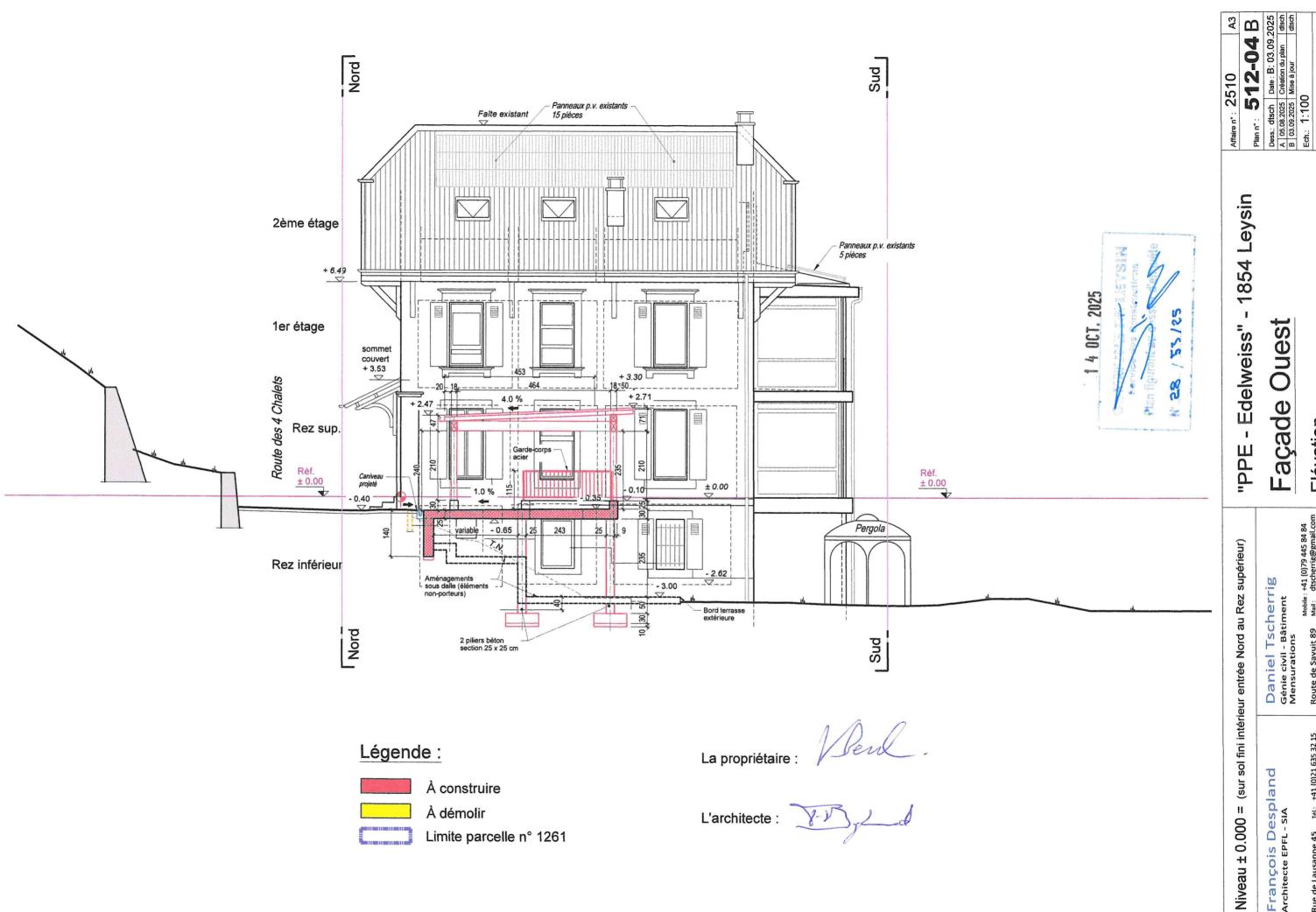
Vue en plan

Affaire n° : 2		A3						
Plan n°: 5	06-01	В						
Dess.: dtsch	Date : B: 03.09	2025						
A	Création du plan	dtsch						
B 03.09.2025	Mise à jour	dtsch						
Ech.: 1:200								









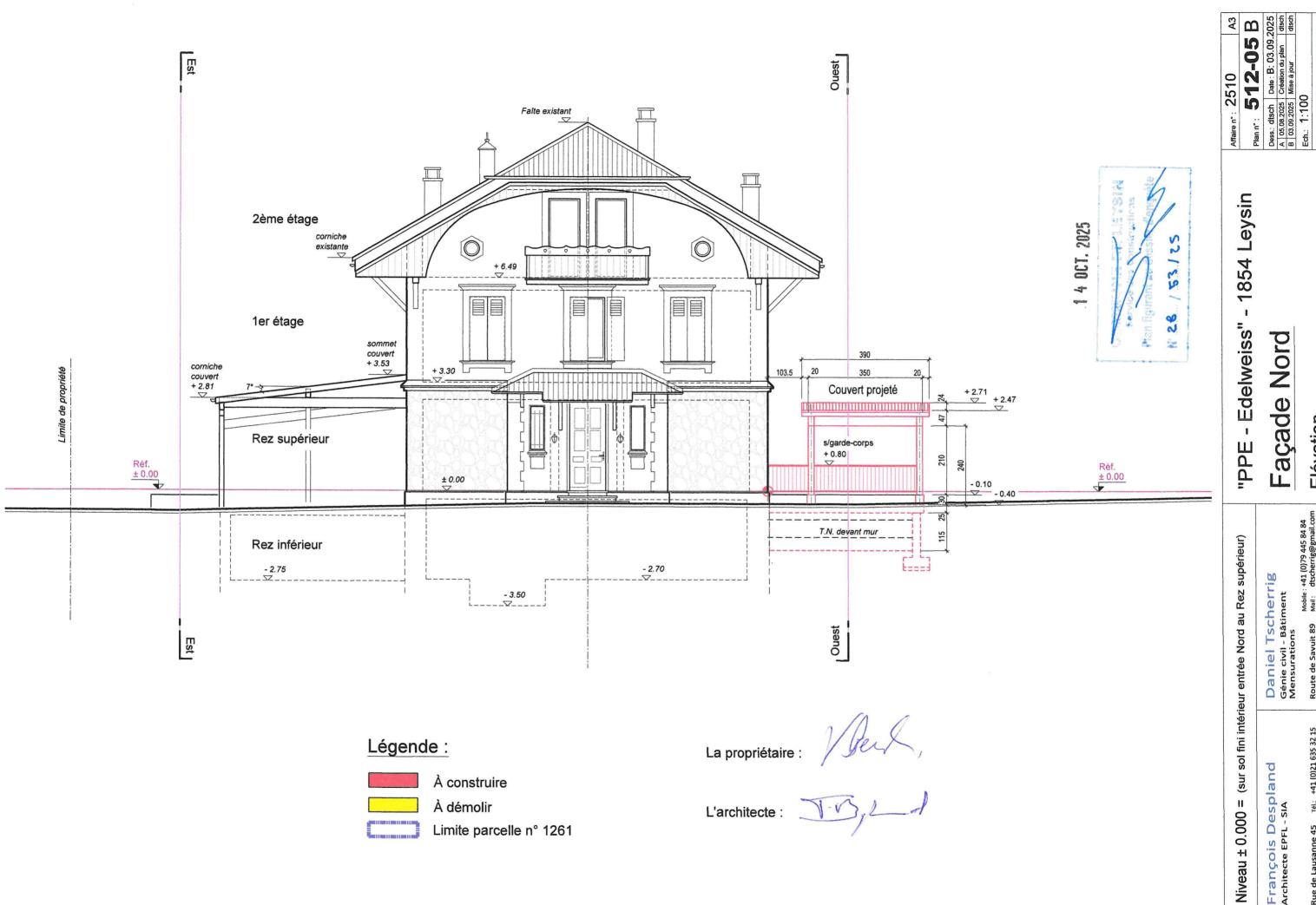
François Despland Architecte EPFL - SIA

Tél.: Mail: Rue de Lausanne 45 1110 Morges

+41 (0)21 635 32 15 despland@bluewin.ch

Daniel Tscherrig Génie civil - Bâtiment Mensurations Route de Savuit 89 1095 Lutry

Elévation



Façade Nord François Despland Architecte EPFL - SIA

Daniel Tscherrig Génie civil - Bâtiment Mensurations

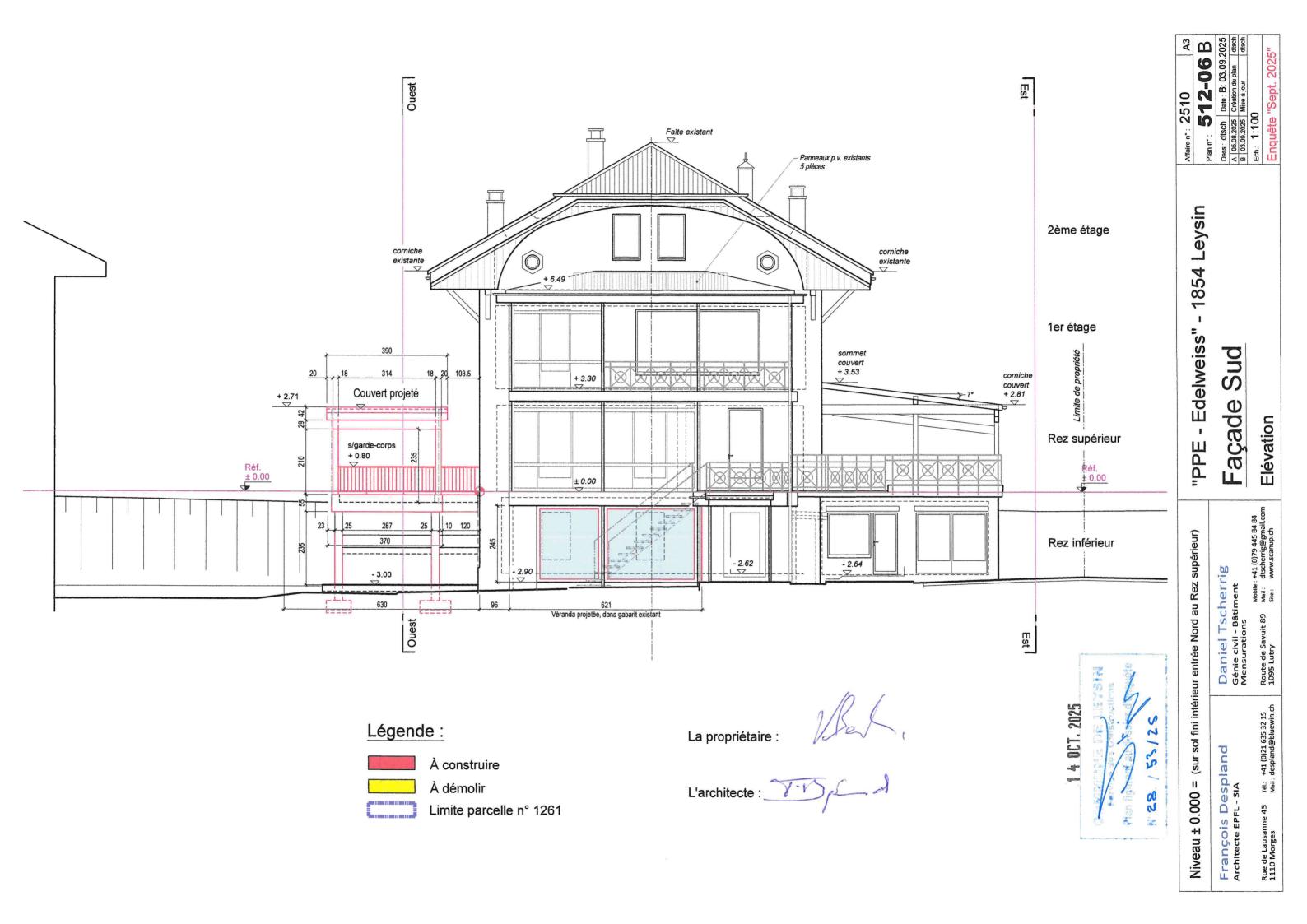
Route de Savuit 89 1095 Lutry

Elévation

+41 (0)21 635 32 15 despland@bluewin.ch

Tél.: Mail: Rue de Lausanne 45 1110 Morges





COMMUNE DE LEYSIN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriéta Adresse Commun Tél.:	nire Prénor : Rom ne :18 :41. (o	n/Nom Ver 54 Leggi) 79 215 8	calets	Mail	Parce	elle(s) N°:	126-1 da bluecon d	e		
Joindre u	(S) CONC un plan de photograph	situation indiquan	t par numéro* l'e	mplacemer	nt du patr	rimoine arbo	oré concerné ainsi			
Désign	ation exact	e du patrimoine a	rboré faisant l'ob	jet de la de	mande					
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur Age (m) (ans		Etat sanitai	ire			
1	4	Surrau	55	3	7	moye	en			
□ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO Les travaux abattage doivent être prévus en dehors de la période de reproduction de la faune, soit entre le 1er septembre et le 15 mars, conformément au règlement d'application de la LPrPNP. DEMANDE □ Elagage hors entretien courant □ Elagage hors entretien courant										
MOTIFS	5					Plan figural	nt au dessit d'enfrête	ı		
	☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés									
 Entrave avérée à l'exploitation agricole Ombrage excessif dont la plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive (art. 61 code rural et foncier) Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC : 244.526 La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire 										
Som	Aurean	ent de la		place	o inte	anc e	Le man de La giorne			

Cara Cara

COMMUNE DE LEYSIN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
2	1	marocter	35	Zina

Rema	rques										
••••••		 	 	 			 	 	 	 	
******		 	 	 	******	******	 	 	 ******	 *	

Conditions obligatoires liées aux compensations :

- L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, dans un délai d'un an à compter de l'octroi de l'autorisation dérogatoire ou du permis d'habiter, à une plantation compensatoire, selon le principe d'un pour un au minimum. Le reboisement doit être constaté par le garde-forestier, qui doit être contacté par vos soins.
- La compensation doit être une essence indigène.
- La hauteur minimale exigée des plants, lors des travaux de replantation, est de 2 m. pour les hautes tiges et de 1 m. pour les buissons. A noter que les buissons doivent être plantés sous forme de haies vives.
- Les plantations compensatoires doivent se conformer aux dispositions du code rural et foncier, notamment les distances à respecter depuis les limites de la parcelle voisine. Le choix de l'emplacement devra tenir compte de la présence éventuelle de conduites souterraines telles que conduites d'eau ou de gaz, câbles électriques.
- En règle générale, la plantation compensatoire doit être effectuée sur le fonds où est situé l'élément du patrimoine arboré à supprimer. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine, pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation. Cet élément doit être spécifié dans l'autorisation.

Je certifie que les renseignements du présent formulaire sont complets et exactes.

Lieu et date Cegszis la 11 mpt 2205 Signature du propriétaire / Bel

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

DT 3895.1.007

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Construction d'un couvert et aménagement d'une véranda, Création d'une place de parc visiteur

Commune de Leysin

Lieu-dit: Au Fedey

Adresse: Route des 4 Chalets 3

Coordonnées moyennes : 2'566'710 / 1'132'640

altitude: 1415 m. env.

Zones d'affectation : - "zone d'habitations collectives A"

"zone centrale 15 LAT-C" selon

PACom projeté

Zones de danger : - ruissellement

- glissement de terrain spontané, danger faible

Secteur de protection des eaux : S3

Degré de sensibilité au bruit (proposé) : III

Note au recensement architectural : note 4

Raccordements : EC / EU : sans changement

Mention: aucune

Dérogation : art. 36 LRou

Particularité: aucune

Parcelle n° 1261

Selon feuillet RF en date du 01.09.2025

Habitation n° 85

Habitation souterraine de 24 m²

Accès, place privée

Jardin

Total

181 m²

-
204 m²

282 m²

667 m²

Propriétaire : PPE "Villa Edelweiss"

Propriétaires des parcelles voisines

353 GHL Immobilière et Financière

1260 STAROBINSKI Georges, Michel et Pierre

1262 PPE "Villa Pâquerette"

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14 diablerets@geo-solutions.ch www.geo-solutions.ch

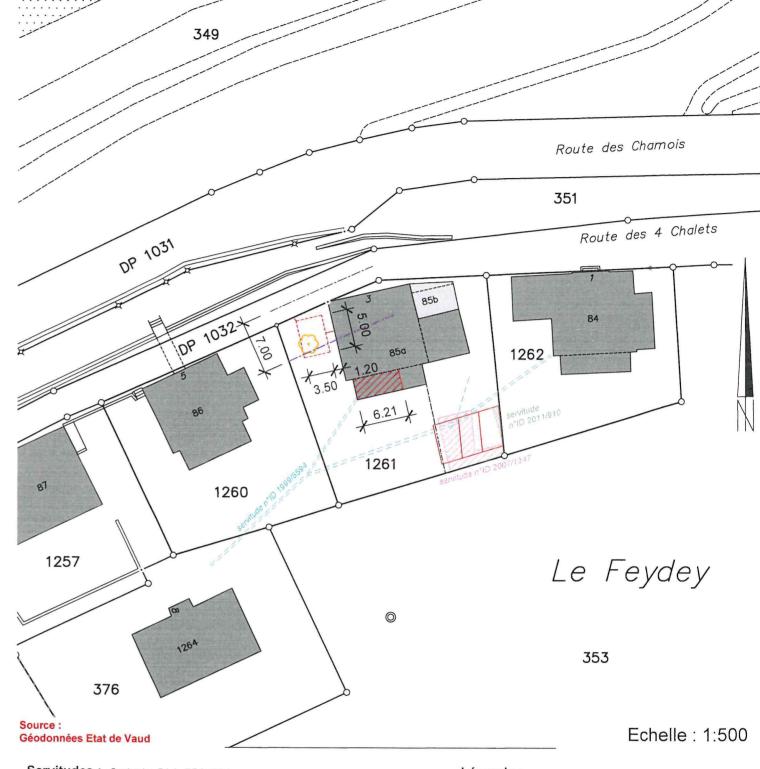
Pour la PPE "Villa Edelweiss":



Les Diablerets, le 8 septembre 2025







Servitudes: Seules les PJ du RF font foi Légende : ID 1999/6594 C Canalisation(s) d'égout couvert projeté ID 1999/7133 D Passage à pied Usage de place de parc à ciel ouvert P1 et place de parc projetée ID 2007/1347 Usage de deux places de parc à ciel ouvert P2 ID 2007/1348 et P3 (non reporté) véranda projetée ID 2007/1349 C Usage de jardin (non reporté) arbre à abattre ID 2011/910 C Constructions : empiètement limite des constructions selon D Usage de 4 panneaux solaires ID 2015/2994 C/D Passage à pied et pour tous véhicules, avec art. 36 LRou obligations acessoires selon PJ (sans plan)

Détails : voir plans de l'architecte

